

Image not found or type unknown



Vente de bien à l'étranger

Par **Julien2975**, le 27/07/2014 à 05:57

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

J'ai la double nationalité : Français et Mauricien. J'ai fait l'acquisition à l'île Maurice d'une maison achetée en combinant un emprunt bancaire, un apport personnel et d'une donation de mes parents à l'île Maurice (laquelle représente 50% du coût du bien). Cette donation ayant été faite sur mon compte à l'île Maurice, je ne l'ai pas déclarée au fisc Français.

Dans 5 ans, je souhaiterais vendre ce bien immobilier, pour rappatrier en France le produit de la vente, notamment pour acheter un nouveau bien immobilier en France (résidence secondaire). Pouvez-vous me dire quelle serait l'éventuelle fiscalité qui s'appliquerait en France aux fonds provenant de l'île Maurice?

[fluo]Merci de vos réponses[/fluo]